



Garde un week end sur deux par un pere alcoolique

Par **aurelien2802**, le **29/09/2012** à **12:32**

bonjour a tousrnvoila je viens vers vous car ma compagne est en instance de divorce elle a donc la garde de sa fille de 4ansrnson pere ne l'avais qu'un mercredi sur 2 et un samedi sur 2 les apmrnmais depuis peu il a demandé la garde un week end sur 2 ainsi que 1semaines sur 2 pendant les petites vacances et 1mois sur 2 pendant les grandes et l'a obtenurnil a de gros problème d'alcool (il boit depuis l'age de 16 ans il en a 30 passé) ca a etais l'une des raisons du divorcernmais la juge au affaires familiale a décrété que les preuves apporté n'étais pas assez importantes pour prouver son addiction a l'alcool il a donc eu la garde sachant qu'il aurais des tendances a se battre sous alcoolrnrnla juge nous demande des preuves qu'il boit mais comment faire on ne peux pas demander a son entourage de nous faire une declaration ils ne voudrons jamais la signérncomment faire pour prouvez qu'il boit ?rnnon a demandé une analyse de sang mais l'avocate a dit que c'etais si lui voulais la fairernca veux dire quoi ca ?rnnon a le droit de laisser une enfant de 4 ans comme ca ?rnmerci de votre aide car la on est perdu et on a surtout peur pour la petite

Par **pat76**, le **29/09/2012** à **18:41**

BonjourrnrnIl ne consomme de l'alcool que chez lui ou il fréquente les bars de temps en temps....

Par **aurelien2802**, le **29/09/2012** à **21:06**

il ne consomme que chez lui ou chez son pere

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **13:24**

BonjourrrrrnDonc difficile à prouver sauf vous arriver à obtenir une attestation de témoignage d'un membre de sa famille.